

Arrêté N° 26-DDTM85-492

**portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM-68 du 2 février 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-297 du 13 avril 2023 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU** la désignation par l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée de plusieurs représentants à la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,
- VU** la délibération du bureau du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin publiée le 18 juin 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte du bassin du Lay en date du 20 mai 2026 désignant deux représentants amenés à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte Vendée Eau en date du 25 juin 2026 désignant deux représentants amenés à siéger au sein de la commission locale de l'eau,

CONSIDÉRANT les changements de plusieurs représentants des collectivités territoriales :
représentant des maires, représentant des intercommunalités,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-297 du 13 avril 2023 est modifié comme suit :

Composition de la commission locale de l'eau : 57 membres

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (29 membres) :

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Jean FERRAND	Maire du Champ-Saint-Père
Monsieur Frédéric BRUNO	Adjoint au maire de Château-Guibert
Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD	Maire de Sigournais
Monsieur Marc LORIEUX	Conseiller municipal de Bournezeau
Monsieur Christian AIME	Maire de Moutiers-les-Mauxfaits
Monsieur Jérôme COUTAND	Adjoint au maire de Réaumur
Monsieur Florian CHIFFOLEAU	Conseiller municipal à La Roche-sur-Yon
Monsieur Benoît DAVID	Conseiller municipal de Triaize
Monsieur Laurent HUGER	Maire de l'Aiguillon-La-Presqu'île
Madame Magalie JADAUD	Maire de la Réorthe
Monsieur Vincent JULES	Maire de Mareuil-Sur-Lay-Dissais
Monsieur Mickaël PRAUD	Adjoint au maire de Pouzauges

Communauté de Communes du pays de Chantonay :

Monsieur Jeannick DEBORDE

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

Monsieur Maxime SIONNEAU

Communauté de Communes Vendée Grand Littoral :

Monsieur Jannick RABILLÉ

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

Monsieur David PELLETIER

Monsieur Lucien PILASTRE

Monsieur David MARCHEGAY

Communauté de Communes du pays de Pouzauges :

Madame Adeline AUBERGER

Communauté de Communes pays de Fontenay-Vendée :

Monsieur Christophe AUGER

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :

Monsieur Étienne FORT

Communauté de Communes du pays de la Châtaigneraie :

Monsieur Cyrille PELTIER

Communauté de Communes du pays des Herbiers :

Monsieur Jean-Pierre DROILLARD

Syndicat mixte Vendée Eau :

Madame Héléna MADORRA

Monsieur Philippe JOURDAIN

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Syndicat mixte du bassin du Lay :

Monsieur Thierry PRIOUZEAU

19, rue Montesquieu – BP 60827

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Monsieur Cédric GUINAUDEAU

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 23 JUIL. 2026

Le préfet,



Eric FREYSSELINARD

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 26-DDTM85-492
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay
Composition de la CLE du SAGE du bassin du Lay (57 membres)

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (29 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Philippe BARRÉ

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Brigitte HYBERT

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Jean FERRAND	Maire du Champ-Saint-Père
Monsieur Frédéric BRUNO	Adjoint au maire de Château-Guibert
Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD	Maire de Sigournais
Monsieur Marc LORIEUX	Conseiller municipal de Bournezeau
Monsieur Christian AIME	Maire de Moutiers-les-Mauxfaits
Monsieur Jérôme COUTAND	Adjoint au maire de Réaumur
Monsieur Florian CHIFFOLEAU	Conseiller municipal à La Roche-sur-Yon
Monsieur Benoît DAVID	Conseiller municipal de Triaize
Monsieur Laurent HUGER	Maire de l'Aiguillon-La-Presqu'île
Madame Magalie JADAUD	Maire de la Réorthe
Monsieur Vincent JULES	Maire de Mareuil-Sur-Lay-Dissais
Monsieur Mickaël PRAUD	Adjoint au maire de Pouzauges

Communauté de Communes du pays de Chantonay :
Monsieur Jeannick DEBORDE

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts
Monsieur Maxime SIONNEAU

Communauté de Communes Vendée Grand Littoral :
Monsieur Jannick RABILLÉ

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :
Monsieur David PELLETIER
Monsieur Lucien PILASTRE
Monsieur David MARCHEGAY

Communauté de Communes du pays de Pouzauges :
Madame Adeline AUBRGER

Communauté de Communes pays de Fontenay-Vendée :
Monsieur Christophe AUGER

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :
Monsieur Étienne FORT

Communauté de Communes du pays de la Châtaigneraie :
Monsieur Cyrille PELTIER

Communauté de Communes du pays des Herbiers :
Monsieur Jean-Pierre DROILLARD

Syndicat mixte Vendée Eau :
Madame Hélène MADORRA
Monsieur Philippe JOURDAIN

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :
Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Syndicat mixte du bassin du Lay :
Monsieur Thierry PRIOUZEAU
Monsieur Cédric GUINAUDEAU

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay

Association « Les vallées du Moyen Lay »

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin

Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et bocage (CPIE)

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP)

Association de défense des riverains du Lay

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO)

UFC Que Choisir Vendée

Syndicat VERDIR

3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics : (11 membres)

- la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Établissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant

